



Politique de risque de durabilité en matière d'investissements

Article 3 SFDR

2025



Préambule

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dit règlement “Disclosure” ou SFDR, pose les fondements du cadre européen de la finance durable. Ce règlement, entré en vigueur le 10 mars 2021, fixe des règles exigeantes, visant à harmoniser les pratiques des acteurs financiers en matière de durabilité.

Le texte introduit deux notions relatives à la prise en compte des facteurs de durabilité – facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance – au niveau des investissements. Celles-ci sont étroitement liées et complémentaires :

- Les risques de durabilité : ils se manifestent dès lors qu’il existe un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d’un investissement ;
- Les principales incidences négatives en matière de durabilité, ou principal adverse impact “PAI” : elles correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d’investissement d’un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Dans une démarche de transparence vis-à-vis de nos investisseurs, nous publions notre politique de risque de durabilité en matière d’investissements, selon les exigences de l’Article 3 du règlement SFDR.

Cette politique fait partie de notre démarche globale d’investisseur responsable, et vient compléter les différentes politiques et rapports publiés sur notre site internet.

Notre rapport annuel relatif à l’Article 29 de la Loi Energie Climat intègre une évaluation des risques climatiques et de biodiversité à deux niveaux : sur Rothschild & Co Asset Management en tant que société de gestion et entreprise, et sur notre activité et les encours que nous gérons.

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

La présente politique couvre l’entité Rothschild & Co Asset Management, et tous les produits financiers qu’elle gère. Elle présente :

1. L’identification des risques de durabilité
2. La gestion des risques de durabilité dans le processus d’investissement
3. Gouvernance des risques de durabilité

1. Identification des risques de durabilité

Définition du risque de durabilité

Le risque de durabilité se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement.

Les risques de durabilité font partie intégrante des cartographies des risques établies par la Gestion des risques et la Conformité, ainsi que des contrôles associés que ces deux équipes réalisent.

Identification des risques

Les trois familles de risques de durabilité que sont l'environnement, le social et la gouvernance recouvrent de nombreux aléas et indicateurs associés. Il nous a paru pertinent de déterminer une liste restreinte mais suffisamment exhaustive d'indicateurs pour couvrir les risques de durabilité majeurs auxquels nos produits financiers sont exposés.

Nous avons choisi d'apporter une attention particulière :

- Aux risques climatiques, notamment ceux de transition. Les risques liés à la biodiversité sont également importants en termes de potentiel d'impacts négatifs,
- Aux problématiques sociales et en particulier celles qui relèvent des conditions de travail ainsi que de la qualité, diversité et développement du capital humain,
- Aux enjeux de gouvernance relatifs à la fraude et à la corruption, à la diversité et aux contre-pouvoirs au sein des instances et à la responsabilisation des représentants vis-à-vis de la stratégie durable de l'entreprise.

Des indicateurs ont été identifiés afin de pouvoir mesurer et suivre l'exposition à chaque famille de risque de durabilité. Le choix des indicateurs de durabilité a été initié par la Gestion des Risques en collaboration avec les équipes d'Investissement durable et de Conformité, et validés par les équipes de Gestion.

Pour ces indicateurs, nous utilisons comme source principale MSCI ESG Research.

Chacun de ces risques de durabilité et les indicateurs associés sont traités sans hiérarchie au regard de la probabilité d'occurrence ou de l'impact potentiel sur la valeur d'investissement. Par ailleurs, ils sont communs quels que soient la classe d'actifs, la classification SFDR des produits et le niveau d'intégration de l'ESG dans leur stratégie.

Les activités de la multigestion retrouvent une cartographie des risques similaires. Certains indicateurs diffèrent du fait de la disponibilité limitée de la donnée pour les fonds sous-jacents.

Cartographie des risques de durabilité et indicateurs de risques associés

Sur le plan Environnemental

Risque climatique physique : risque associé aux impacts physiques, conséquences du changement climatique

- Aigus : événements extrêmes tels que des inondations, des ouragans ou des avalanches
- Chroniques : changement graduels tels que l'élévation du niveau de la mer et des océans, stress hydrique ou la hausse des températures

Indicateurs associés :

- Climate VaR Physique : indicateur agrégé de l'ensemble des 10 scénarios disponibles

Risque de transition climatique : risque associé aux nouvelles conditions économiques, politiques, technologiques ou de marché

- Politique et légal : augmentation du prix des émissions carbone ou durcissement de la réglementation
- Technologique : manque d'investissement en innovations entraînant des ruptures technologiques
- Marché : modification de l'offre et de la demande, variation du prix des matières premières
- Réputation : évolution des préférences des consommateurs

Indicateurs associés :

- Score Emissions carbone : gestion des risques et exposition associés aux activités à forte intensité carbone
- Intensité carbone des entreprises
- Objectif de réduction des émissions carbone approuvé par l'initiative Science Based Target « SBTi »
- Hausse de la température implicite (Implied Temperature Rise)
- Climate VaR Transition : indicateur agrégé des risques & opportunités de transition politique et technologique
- Climate VaR Risque Politique
- Controverses environnementales
- Emissions de gaz à effet de serre (pays)

Biodiversité : risque associé à la diversité des espèces vivantes et des écosystèmes dans lesquels elles vivent

- Perte de biodiversité : destruction des habitats naturels
- Pénurie de ressources : moindre biodiversité génétique

Indicateurs associés :

- Part des opérations dans les secteurs d'activité présentant un fort potentiel de perturbation des zones terrestres et marines
- Exposition à la biodiversité et à l'utilisation des sols
- Contribution potentielle directe à la déforestation

Sur le plan Social

Diversité et Inclusion : risque associé au manque d'égalité des droits et des chances en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération

- Rémunération : écart de rémunération entre les collaborateurs
- Diversité : manque de diversité et discriminations

Indicateurs associés :

- Écart de rémunération entre les genres
- Droits du travail : discrimination & diversité de la main-d'œuvre

Gestion du travail et du capital humain : risque de mauvaise exploitation des savoirs et compétences des employés ainsi que le risque d'atteinte aux droits humains

- Conditions de travail : faible niveau de satisfaction des employés, difficultés de recrutement des talents
- Réglementation : non-conformité réglementaire

Indicateurs associés :

- Rotation du personnel
- Score de développement du capital humain
- Taux de grève de la main d'œuvre
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial de l'ONU et des directives de l'OCDE pour les multinationales (PAI 11)
- Controverses sociales
- Indice de Gini (pays)

Santé et Sécurité au travail : risque que la protection des travailleurs contre les accidents du travail et maladies ne soit pas assurée

- Infrastructures : moindre qualité des infrastructures entraînant des blessures
- Hygiène : mesures d'hygiène non respectées entraînant des maladies

Indicateurs associés :

- Part des opérations dans les secteurs d'activité sujets à des taux élevés d'accidents et de décès

Sur le plan de la Gouvernance

Conseil d'administration : risque associé à l'organe de direction qui définit la stratégie d'une société

- Non-indépendance du conseil d'administration : faible niveau d'indépendance
- Inégalités hommes-femmes : faible diversité des sexes
- Protection des intérêts minoritaires : protection défailante des actionnaires/obligataires minoritaires face aux intérêts majoritaires
- Politique de rémunération : risque lié au comité de rémunération

Indicateurs associés :

- Indépendance des administrateurs, du Président et de l'administrateur principal
- Diversité des genres au sein du conseil d'administration
- Score d'actionnariat et contrôle
- Indépendance du comité des rémunérations
- Préoccupations relatives au comité des rémunérations

Ethique des affaires : risque associé au comportement d'une personne acceptant des avantages quelconques en vue d'accomplir un acte entrant dans le cadre de ses fonctions ainsi qu'aux litiges

- Comportements contraires à l'éthique : cas de corruption et controverse

Indicateurs associés :

- Absence de politique de lutte anti-corruption
- Controverses de gouvernance
- Indice de perception de la corruption (pays)

Transparence des contrôles et documents externes : risque lié aux contrôles réguliers des entreprises et aux documents financiers/extra-financiers reflétant leur statut réel

- Règlementation : non-conformité à la comptabilité financière et fiscale

Indicateurs associés :

- Durée du mandat de l'auditeur
- Audits des pratiques éthiques et anticorruption
- Indépendance du conseil/comité d'audit
- Transparence fiscale

2. Gestion des risques de durabilité dans le processus d'investissement

L'approche développée par Rothschild & Co Asset Management autour des risques de durabilité s'intègre pleinement à celle des risques financiers. Elle permet de suivre les expositions des portefeuilles aux aléas de durabilité, auxquels sont soumis l'ensemble des produits financiers. Ainsi, nous appliquons le même niveau d'exigence et de robustesse dans le suivi des enjeux de durabilité que dans celui des aspects financiers.

Le pilotage des risques de durabilité est assuré par la Gestion des risques.

Cadre de contrôle et seuils d'avertissement

Le cadre de contrôle est commun à tous les produits financiers, de gestion directe et de multigestion, quels que soient la classe d'actifs, leur classification SFDR et le niveau d'intégration de l'ESG dans leur stratégie.

Ces indicateurs sont suivis par la Gestion des risques de manière granulaire. Le cadre de contrôle est variable en fonction des indicateurs. Il peut s'agir :

- D'un suivi de l'évolution de l'indicateur dans le temps,
- D'un seuil maximum à ne pas atteindre au niveau du produit financier, ou encore
- D'un seuil d'avertissement au niveau émetteur.

Les seuils d'avertissement ont été déterminés dans un cadre préventif afin d'une part de cibler les limites de non-alignement des entreprises avec la stratégie et l'engagement responsable de Rothschild & Co Asset Management, et d'autre part de se prémunir des potentiels risques financiers qui pourraient impacter la valeur des investissements.

Le choix des indicateurs et des seuils sont volontairement communs quel(le) que soit la zone géographique ou le secteur d'activité de l'émetteur.

L'ajustement du process et des indicateurs choisis est fonction de leur évolution : dans un contexte de changements et d'amélioration permanente de la disponibilité de la donnée et des bonnes pratiques en la matière, le cadre de contrôle est revu annuellement. Les ajustements pourront notamment porter sur les indicateurs sélectionnés, les niveaux ou les types de seuils, la fréquence de calcul, le renforcement du niveau de sévérité de l'alerte ou la mise en place de contrainte « dure ».

Outil de suivi

Rothschild & Co Asset Management a développé en interne un outil de suivi des risques de durabilité. Cet outil est un moyen d'échange entre la Gestion des Risques et les équipes de Gestion. Il permet de présenter les résultats des indicateurs précédemment cités, de visualiser les produits financiers présentant une vulnérabilité sur l'une des familles de risque, tout en identifiant les émetteurs participant à ce résultat. L'outil permet également de suivre l'évolution de ces indicateurs dans le temps et d'identifier les tendances.

Chaque semestre, les données utilisées dans la cartographie des risques de durabilité sont mises à jour. En pratique, les émetteurs aux profils durables les plus exposés aux risques de durabilité font l'objet d'une analyse approfondie et rigoureuse. Les profils des émetteurs sélectionnés sont revus et mis en perspective des dynamiques de marché, tendances sectorielles et évolutions stratégiques. Cette analyse est réalisée en collaboration avec les analystes des différentes expertises de gestion pour élargir la perspective et s'assurer de la bonne adéquation entre les résultats fournis et les profils des émetteurs concernés.

Grâce à cette approche proactive et axée sur les données, Rothschild & Co Asset Management renforce sa capacité d'analyse et progresse de manière continue vers ses objectifs en matière de durabilité.

Ce suivi participe à la sensibilisation de l'ensemble de nos gestionnaires de portefeuille et de nos équipes d'analyse au suivi des risques de durabilité. En effet, chacun des collaborateurs a accès à l'outil de suivi interne.

Ce contrôle permet d'extraire les informations les plus pertinentes au vu des seuils établis par indicateur et des stratégies de gestion des différents portefeuilles. Enfin, l'outil est revu à une fréquence annuelle pour s'assurer qu'il reste aligné sur les meilleures pratiques et les normes en constante évolution.

Intégration

La Gestion des Risques est responsable de l'intégration de ces indicateurs dans les systèmes opérationnels et des calculs au niveau des portefeuilles. Elle se charge d'informer les gestionnaires en cas d'exposition particulière à un aléa.

Focus sur les piliers E, S, G

Afin d'identifier les éventuels signaux faibles et zones de risques au sein des émetteurs en portefeuille, et en complément des indicateurs sélectionnés dans la cartographie des risques de durabilité, les scores globaux et par pilier E-S-G inférieurs à 2 sur 10 font l'objet d'une attention particulière par la Gestion des risques. En cas d'initiation d'un ordre sur une entreprise présentant une note globale ou de pilier inférieure au seuil, le système de passage d'ordres alerte le gestionnaire en pré-trade.

Par ailleurs, à fréquence trimestrielle, la Gestion des risques réalise un suivi des principales positions sur ce type d'émetteurs et informe les gestionnaires concernés, l'organisation et ses responsables au travers du Comité des Risques.

Focus sur les risques climatiques

Du fait du changement climatique, nous observons une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des aléas climatiques. Ces derniers se retranscrivent avec des impacts directs sur les performances économiques et financières des entreprises.

Rothschild & Co Asset Management a en ce sens intégré les risques liés au changement climatique dans son suivi des risques et suit leurs évolutions. Les pertes potentielles pour une entreprise sont soumises à une limite interne qui sert de référence d'alerte.

Les résultats calculés sur l'ensemble de nos encours sont présentés dans notre rapport annuel relatif à l'Article 29 de la Loi Energie et Climat. Le dernier rapport est disponible sur [notre site internet](#).

Les Climate Value at Risk sont une famille d'indicateurs développés par MSCI ESG Research. Ces indicateurs se veulent alignés avec les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD) qui préconise le calcul de l'impact de scénarios climatiques sur la valeur des portefeuilles investis. Les Climate VaR évaluent les conséquences potentielles d'un scénario donné sur la valeur de marché d'une entreprise. Le modèle MSCI ESG Research :

- Couvre 300 000 instruments financiers, mais il ne couvre pas les OPC
- Modélise 10 aléas climatiques extrêmes,
- Intègre les opportunités technologiques futures,
- Calcule et analyse les risques de transition pour les scénarios de référence du NGFS de +1,5°C, +2°C et +3°C.

Risques climatiques physiques

Nous utilisons un indicateur de perte potentielle de la valeur de marché d'une entreprise suivant un scénario climatique extrême donné : la Climate Value at Risk (Aggressive outcome). Cela inclut les risques chroniques et aigus évalués en projetant les coûts et profits futurs jusqu'en 2100. Le modèle considère 10 indicateurs pour 10 scénarios d'évènement spécifiques : chaleurs extrêmes, inondations côtières, inondations fluviales, précipitations, débit fluvial faible, cyclones tropicaux, vents extrêmes, froids extrêmes, chutes de neige extrêmes et incendies.

Nous avons retenu l'indicateur Climate Var agrégé, somme des résultats des 10 indicateurs précédents. L'indicateur agrégé est principalement influencé par deux scénarii : chaleurs extrêmes (« Extreme Heat ») et inondations côtières (« Coastal Flooding »). Ils donnent en effet des résultats discriminants d'un émetteur à l'autre et affichent sur l'ensemble de nos actifs les impacts les plus importants.

Risques climatiques de transition

La composante Climate VaR des risques climatiques de transition modélise les impacts potentiels liés à la transition mondiale vers une économie bas carbone en valeur de marché d'une entreprise. Cela inclut les coûts liés à la réduction des émissions, l'augmentation des prix de l'énergie et les effets sur la chaîne de valeur et le marché. Il s'agit donc des défis financiers et opérationnels que les entreprises doivent surmonter pour s'adapter aux nouvelles réglementations et aux changements technologiques nécessaires pour réduire les émissions carbone.

Cette composante est la somme de deux sous-parties :

- Le risque politique : coûts directs et indirects imposés aux entreprises par les réglementations climatiques
- Les opportunités de transition : profits potentiels qu'une entreprise pourrait réaliser grâce au développement de nouvelles technologies nécessaires pour passer à une économie bas carbone

Principales Incidences Négatives (PAI)

Les principales incidences négatives (PAI) définies par la réglementation SFDR correspondent à l'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu de durabilité et constituent pour nous un outil complémentaire de suivi de nos trajectoires durables et de nos choix d'investissement.

Une liaison existe entre les PAI et risques de durabilité créant une certaine synergie soulignée par le principe de double matérialité.

Nous pensons que la sélection d'indicateurs répondant à ces deux éléments est plus représentative du lien d'interdépendance.

Plus de détails sur notre politique de prise en compte des principales incidences négatives sont disponibles dans une politique dédiée, publiée sur notre [site internet](#).

3. Gouvernance des risques de durabilité

L'équipe de Gestion des Risques

Rothschild & Co Asset Management dispose d'une fonction permanente de Gestion des risques indépendante, sur le plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles. Elle est placée sous la responsabilité hiérarchique du directeur général, et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable des risques du groupe RMM. La fonction Gestion des Risques dispose des moyens humains et techniques nécessaires au bon exercice de sa fonction. La société ne recourt pas à un tiers pour cette activité.

La Gestion des risques assure la mesure et la surveillance de l'ensemble des risques liés à l'activité de gestion des portefeuilles dont font partie les risques de durabilité. Dans le cadre de ses fonctions, la Gestion des risques définit la cartographie des risques financiers et de durabilité qui vise à identifier et encadrer l'ensemble des risques auxquels s'exposent les portefeuilles.

La Gestion des risques assure au quotidien le contrôle des limites issues des contraintes plus spécifiques aux fonds (doctrine AMF 2020-03, labels, règlement SFDR).

Il s'agit principalement de s'assurer du respect :

- Des exclusions spécifiques aux produits,
- Des taux de couverture en notation ESG,
- Des objectifs de notes moyennes pondérées et de notes plancher des émetteurs,
- Des objectifs de performance et/ou de couverture d'indicateurs de durabilité,
- Des minimums d'alignement taxonomique et d'investissements durables,
- Des interdictions de renforcement/d'achat en cas de controverses,
- Et de la cohérence des portefeuilles avec leur univers d'investissement initial.

En cas de dépassements, la Gestion des risques est responsable de la transmission de l'information au sein de l'organisation.

La Gestion des risques est en charge du calcul d'indicateurs au niveau de l'entité et de l'ensemble de ses encours, tels que les principales incidences négatives (« PAI »), les investissements dans des entreprises auditées par SBTi ou encore les alignements taxonomiques.

A chaque mise à jour de la donnée ESG utilisée, l'équipe de Gestion des risques s'assure de la cohérence de celle-ci lors de l'intégration dans les systèmes. Pour cela, elle réalise un contrôle systématique des différents indicateurs, en suivant les variations élevées, taux de couverture et qualité de la donnée pour les indicateurs qualitatifs.

Enfin, la Gestion des risques maintient la cartographie des données ESG, qui répertorie les différents flux de données, leur source et les applications qui les utilisent. Elle permet d'assurer une cohérence générale de la donnée utilisée.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, qui se déroule à fréquence mensuelle, a pour objet de réaliser un point sur la surveillance des risques financiers et ESG des OPC et mandats., financières et ESG. Lors de ce comité, la Gestion des risques fait état de la réalisation de ses missions.

Certains sujets liés aux risques de durabilité font l'objet d'un suivi trimestriel, tels que les dépassements d'indicateurs de la cartographie des risques de durabilité, ou encore les principales expositions aux émetteurs dont les scores globaux ou piliers E-S-G sont inférieurs à 2.

Il réunit des membres permanents représentant les différents organes de gestion, consultation et décision de l'entité, parmi lesquels :

- Les Associés Gérants,
- La Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne,
- La Responsable de la Gestion des risques,
- Le Responsable des Risques du groupe RMM,
- Les Responsables des pôles de gestion,
- La Responsable des analystes du pôle Multigestion.

Ce comité permet d'informer ses membres des niveaux de risques encourus par les fonds, de sensibiliser les gestionnaires et prendre des décisions collectives. Dans le cadre des risques de durabilité, la Gestion des risques s'assure :

- Du respect de la politique de durabilité et de l'accord de dérogations,
- Du suivi des alertes sur les limites des indicateurs et des décisions d'investissement/régularisation,
- Des analyses et tendance portant sur ces risques,
- De la sensibilisation des équipes de gestion au risque de durabilité,
- Tout autre sujet y ayant trait.

Avertissements

Il ne s'agit en aucun cas d'un document promotionnel.

Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Le présent document est publié par Rothschild & Co Asset Management. Il contient des opinions et des données statistiques que Rothschild & Co Asset Management considère légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat ou vente de quelconque Instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit.

Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les fonds visés dans le présent document sont enregistrés et, dans les pays en question, quels compartiments ou quelles classes d'actifs sont autorisés à la vente publique. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des parts de lire attentivement la version la plus récente de la documentation légale du fonds (prospectus, DICI et rapport annuel), disponible auprès du Service Client de Rothschild & Co Asset Management et sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com, ou auprès des distributeurs du fonds. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans le fonds. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par le fonds de ses objectifs d'investissement. Les valeurs des parts sont susceptibles par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des frais. Les chiffres cités ont trait aux mois et aux années écoulés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Although Rothschild Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the "ESG Parties"), obtain information (the from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose The Information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices Further, none of the Information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Rothschild & Co Asset Management, société en commandite simple au capital de 1 818 181,89 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 824 540 173 R.C.S Paris, ayant son siège social au 29, avenue de Messine à Paris (75008). Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP-17000014.

Contacts

FRANCE

Paris

29, Avenue de Messine
75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

SUISSE

Genève

Equitas SA
Rue de la Corrairie 6
1204 Geneva
+41 22 818 59 00

ALLEMAGNE - AUTRICHE

Francfort

Börsenstraße 2 - 4
Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

Bruxelles

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

ITALIE

Milan

Via Santa Radegonda 8
Milano 20121
+39 02 7244 31

ESPAGNE

Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis
28046 Madrid
+34 910 537 043



Rejoignez-nous
sur [LinkedIn](#)

Retrouvez toutes les
informations sur
am.eu.rothschildandco.com

 **Rothschild & Co**
Asset Management